

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2013

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 07

Mmes Danielle ANDRES, Germaine KERN, Valérie SCHOENENBERGER , Eliane PETER et Myriam MORRI
M. Olivier ROMINGER

Absents excusés : - M. VALLEE James donnant procuration de vote à Mme MORRI Myriam
- M. RUEFF Francis donnant procuration de vote à Mme ANDRES Danielle, 1^{ère} Adjointe
- M. KLEIN Yves donnant procuration de vote à M. NICKLER Raymond, Maire

Assistait également à la séance Mme Dominique MULLER, Adjoint Administratif Territorial.

Le Conseil Municipal désigne Mme Eliane PETER en qualité de Secrétaire de Séance.

- 01 - Approbation du P.V. du 18 octobre 2013
- 02 - Mise à disposition d'un adjoint administratif
- 03 - Demande de bois pour bûcher de la St-Jean 2014
- 04 - Subventions 2014
- 05 - Tarifs divers 2014
- 06 - Prix du KW au 01.01.2014
- 07 - Prix des abonnements au chauffage communal au 01.01.2014
- 08 - Loyers 2014
- 09 - Décisions Modificatives n° 04/2013- Budget communal

.../...

Divers et communications

- SIVU du CPI du Chauvelin
- Décorations de l'Avent
- Fête de Noël 2013 des Aînés
- Réception du Nouvel An
- Remerciements
- Scot

N° 86 - Approbation du P.V. du 18 octobre 2013

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

N° 87 - Mise à disposition d'un adjoint administratif

Le Maire informe l'Assemblée que :

- Mme ILTIS Katia a accepté d'assurer le secrétariat du SIVU du CPI du Chauvelin, dans le cadre d'une mise à disposition.
- la Commission Administrative Paritaire (CAP) sera consultée à ce sujet.

Cette mise à disposition a débuté le 1^{er} novembre pour une période de 1 an renouvelable par tacite reconduction, avec un maximum de 3 années.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal :

- accepte unanimement cette mise à disposition pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, avec un maximum de 3 ans à compter du 01/11/2013 à raison de quelques heures/semaine.
- charge le Maire de recouvrer, auprès du SIVU du CPI du Chauvelin, les remboursements dus pour cette mise à disposition.
- autorise le Maire à signer une convention avec le SIVU du CPI du Chauvelin.

.../...

N° 88 - Demande de bois pour bûcher de la St-Jean 2014

Le Maire communique à l'Assemblée, que les conscrits de la Commune, vont prochainement solliciter l'attribution de bois nécessaire à la construction du bûcher 2014 de MOLLAU.

La crémation de ce bûcher est prévue le 28.06.2014.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal :

- ✓ accorde le bois nécessaire à la construction du bûcher 2014 de MOLLAU.
- ✓ accepte de prendre en charge les frais de débardage du bois nécessaire à cette construction.
- ✓ demande que les règles préfectorales, de police et de sécurité soient rappelées aux « constructeurs » par une convention et respectées par ces derniers.

N° 89 - Subventions 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les subventions à verser en 2014 :

1°- Association Sportive et Gymnique « ESPERANCE » de Mollau-Storckensohn	300 €
2°- Vélo-Club Mollau	300 €
3°- Amicale des Pêcheurs du Rimbachruntz	200 €
4°- Amicale du SIVU du CPI du Chauvelin	200 €
5°- Association "Les Amis de l'Orgue Historique J. Callinet" de Mollau	200 €
6°- Association « Amitié-Loisirs de Mollau »	200 €
7°- Chorale Ste-Cécile de Mollau	200 €
8°- Conseil de Fabrique de l'Eglise de Mollau-Storckensohn	200 €
9°- Société de Pêche « Les Amis de l'Erlenweiher de Mollau »	200 €
10°- Association du Kirchacker de Mollau	200 €
11°- Association des Cavaliers de la Haute-Thur	200 €
12°- Association des « Amis du Belacker »	200 €
13°- U.N.C. - U.N.C.A.F.N. de Husseren-Wesserling et environs	50 €
14°- Groupement d'Action Sociale du Personnel Communal de Bollwiller	225 €
15°- Bibliothèque Centrale de Prêts de Colmar	35 €
16° - Amicale des donateurs de Sang de M.S.U.	100 €
17° - Association Delta Revie du HAUT-RHIN	300 €
18 °- APAMAD du HAUT-RHIN	300 €

.../...

N° 90 - Tarifs divers 2014

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal fixe, pour 2014, les tarifs ci-dessous :

Photocopie A4 recto noir et blanc	0.05 €
Photocopie A4 recto-verso noir et blanc	0.10 €
Photocopie A4 recto couleur	0.50 €
Photocopie A4 recto-verso couleur	1.00 €
Photocopie A3 recto noir et blanc	0.10 €
Photocopie A3 recto verso-noir et blanc	0.20 €
Photocopie A3 recto couleur	1.00 €
Photocopie A3 recto-verso couleur	2.00 €
Transmission d'un fax 4A	1.00 €
Plastification d'une carte de visite	0.50 €
Plastification d'un document A7	1.20 €
Plastification d'un document A6	2.00 €
Plastification d'un document A5	2.50 €
Plastification d'un document A4	3.00 €
Plastification d'un document A3	4.50 €
Participation aux animations jeunes pour 1 enfant	9.00 €
Participation aux animations jeunes pour 2 enfants	14.00 €
Participation aux animations jeunes pour 3 enfants	17.00 €
Participation aux animations jeunes pour 4 enfants	20.00 €
Permis de stationnement devant l'abri du Troglodyte	0.00 €
Location du chapiteau à un Mollovien	152.00 €
Journée supplémentaire de location du chapiteau à un Mollovien	25.00 €
Location du chapiteau à une personne extérieure au village	152.00 €
Journée supplémentaire de location à une personne extérieure au village	50.00 €
Location de la salle communale à un Mollovien/jour (réunion)	23.00 €
Location de la salle communale à une personne extérieure/jour	35.00 €
Location de la salle communale à un Mollovien uniquement pour un repas (limité à 23h)	55.00 €
Location de la salle communale à une personne extérieure uniquement pour un repas (limité à 23h)	70.00 €
Main d'œuvre communale pour transports divers/heure	40.00 €
Main d'œuvre communale pour broyage de plaquettes/heure	40.00 €

.../...

N° 91 - Prix du KW au 01.01.2014

Le Maire rappelle à l'Assemblée les différents éléments entrant dans la formule de calcul du KW de chauffage communal au bois puis communique les derniers indices de référence.

Oùï les explications de M. le Maire et constatant les fluctuations trop instantanées de ces indices de référence, le Conseil Municipal décide unanimement de fixer le prix du kw de chauffage communal à 0.12€/KW à compter du 01.01.2014.

N° 92 - Prix des abonnements au chauffage communal au 01.01.2014

Le Maire rappelle à l'Assemblée les différents éléments entrant dans la formule de calcul du prix des abonnements au chauffage communal au bois puis communique les derniers indices de référence.

Oùï les explications de M. le Maire, et constatant les fluctuations trop importantes de ces indices de référence, le Conseil Municipal décide unanimement de fixer comme suit les tarifs pour les abonnements au chauffage communal en appliquant uniquement 50% du résultat arithmétique, à compter du 01.01.2014 à savoir :

kw	€ annuels	€ trimestriels
20	298.00	74.50
40	440.00	110.00
50	510.00	127.50
60	584.00	146.00
70	652.00	163.00
130	1 076.00	264.00

N° 93 - Loyers 2014

a) Après en avoir délibéré le Conseil décide unanimement de fixer comme suit les différents loyers à percevoir à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- Logement NUCCELLI Martine	326 €/mois
- Logement NAEGELEN Elodie	486 €/mois
- Logement SERTIC Stéphane	273 €/mois
- Logement MULLER Dominique	422 €/mois
- Location BELACKER	204 €/mois

.../...

- Jardin paysager GRETH 284 €/an (bail)

- b) Le Maire informe le Conseil que le contrôle de l'ensemble des baux de locations actuellement en cours de validité comporte un chapitre charges qui devraient être réglées par les locataires.
Ce dernier point ne précise en aucune manière de quelles charges il s'agit.

Compte tenu de ce qui précède M. le Maire propose de facturer, à compter du 1^{er} janvier 2014, en sus du loyer, le chauffage de ces logements de la manière suivante correspondant à 50% de la dépense réelle engagée calculée par le compteur d'énergie alimentant cet étage et en appliquant uniquement ces 50 %:

Le Conseil Municipal interrogé à ce sujet :

- approuve unanimement cette proposition et fixe ainsi ces participations :

- Logement NUCCELLI Martine	128 €/mois
- Logement NAEGELEN Elodie	132 €/mois
- Logement SERTIC Stéphane	60 €/mois
- Logement MULLER Dominique	92 €/mois

- charge le Maire d'en informer les locataires.
➤ charge le Maire d'encaisser ces frais de chauffage, en sus des loyers, à compter du 01.01.2014.

N° 94 - Décisions Modificatives n° 04/2013- Budget communal

FONCTIONNEMENT	Article	Montant €
- dépense	6554	-800
- recette	023	800
INVESTISSEMENT		
- dépense	2315 /46	800
- recette	021	800

.../...

Divers et communications

- SIVU du CPI du Chauvelin

Le Maire rappelle que ce SIVU regroupe les 5 Communes de HUSSEREN-WESSERLING, FELLERING, MOLLAU , STORCKENSOHN et URBES.

Ce SIVU a été installé le 31 octobre à la Mairie de MOLLAU.

M. Raymond NICKLER, Maire de la Commune de MOLLAU a été élu Président.

Le CPI du Chauvelin se compose de 8 hommes de Fellingering, 3 de Storckensohn. 10 d'Urbès et 16 du SIVU de Husseren-Wesseling- Mollau.

M. le Maire, qui participe aux réunions de chantier pour la réhabilitation du bâtiment annonce que la fin de ce chantier est prévue pour mi-février 2014 avec inauguration vraisemblablement fin février 2014.

Le chemin d'accès privé à ce bâtiment sera pris en charge intégralement par la Communauté de Communes et sera interdit à la circulation.

- Décorations de l'Avent

Les bénévoles étant de moins en moins nombreux, les décorations seront simplifiées.

2 remorques de branches ont été prévues pour la guirlande de la fontaine et la population.

- Fête de Noël 2013 des Aînés

Le Maire rappelle qu'elle est prévue le 7 décembre 2013.

Comme par le passé c'est la Brigade de l'Orée du Parc qui concoctera le menu de fête.

L'animation musicale sera assurée par Eric GOTTSHECK.

Valérie SCHOENENBERGER informe qu'une projection d'un ancien film sur la vie du village pourrait être diffusée.

La salle sera préparée la veille à 20h le vendredi 6 décembre 2013.

.../...

Mme ANDRES propose un gant + 1 serviette de toilette + 1 savon pour les cadeaux aux dames.

Les anciens masculins recevront la traditionnelle bouteille de champagne.

- Réception du Nouvel An

Elle est fixée au 12.01.2014 à partir de 10h00.

- Remerciements

La famille LUDWIG Robert remercie la Commune pour son soutien lors du décès de Claire.

- Scot

Le Maire informe que l'enquête publique prévue initialement en 2013 est reportée en 2014.

- O.M.

Le Maire informe que le contrat actuel de ramassage des ordures ménagères prendra fin le 31 janvier 2014 de ce fait la Communauté de Communes a engagé un marché public pour assurer la pérennité du service.

- Sainte-Barbe

Le Maire annonce qu'elle aura lieu le 7 décembre 2013.

Toutes les communes hormis FELLERING y participeront.

M. le Maire a annoncé qu'il était prêt à préparer un discours mais qu'il ne participera que pour faire l'introduction à cette Ste Barbe qui sera fêtée le même jour que la Fête de Noël des Aînés.

.../...

- Cours de Catéchisme :

M. le Maire interroge le Conseil à propos d'une demande de Mme JOSYFYSZYN Sandra qui dispensera des cours de catéchisme tous les vendredi de 18h45 à 19h45 à 5 jeunes qui effectueront leur communion l'an prochain.

Mme JOSYFYSZYN sollicite une salle pour ces cours.

Le Conseil accepte unanimement de mettre la salle communale à disposition.

- Assemblée Générale des Cavaliers

Le Maire communique que les Cavaliers effectueront leur Assemblée Générale le 30.11.2013 à 18h30 à la ferme du Parc de WESSERLING et que les Adjointes qui le souhaitent sont invités à y participer.

- Troglodyte

Un problème de tirage de la cheminée du Troglodyte a été constaté par un groupe ayant souhaité utiliser le troglodyte. Il signale que la cheminée refoule la fumée.

Il semblerait que le manque de chapeau sur la cheminée soit à l'origine de ce désagrément.

- Grillage

Mme KERN signale que M. EHLINGER Pierre rappelle que son grillage (côté plateau sportif) s'est distendu et demande que la Commune retende ce grillage.

M. le Maire dit ne plus se souvenir de cette demande et qu'il reprendra contact avec M. Pierre EHLINGER dans les prochaines semaines.

.../...

- Logement Sertic

M. le Maire informe que M. SERTIC Stéphane a donné ce jour son préavis car il compte quitter le logement qu'il occupe au 29 rue Principale dans le respect des conditions de son bail, le 15 février 2014.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal

Le 13 décembre 2013.

Clôture de la séance à 21 h 45